



Les relations extérieures du canton de Berne en 2017

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du 9 janvier 2018
CE

Numéro de l'affaire

Direction: Chancellerie d'Etat

Classification: Non classifié

Table des matières

1	Synthèse	3
2	Présentation	5
3	Réalisation des priorités des relations extérieures en 2017	6
3.1	Collaboration avec le Grand Conseil	6
3.2	Représentation des intérêts au niveau fédéral.....	6
3.3	Participation à la politique européenne de la Confédération	9
3.4	Coopération intercantonale	10
3.5	Relations avec l'étranger	13
4	Priorités des relations extérieures en 2018.....	14
5	Proposition au Grand Conseil	17
Annexes 18		
	Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne.....	18
	Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers	20
	Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2017	24
	Annexe 4 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures depuis 2008.....	26

1 Synthèse

Au cours de l'année sous revue, le dialogue entre le Conseil-exécutif et la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) s'est installé. A la demande de la CIRE, un dialogue intermédiaire informel a pour la première fois eu lieu. Des points en suspens concernant le développement des relations extérieures et des affaires du Grand Conseil et du gouvernement ont pu être abordés et éclaircis.

Tandis que le Conseil-exécutif a pris position sur plus de consultations fédérales en 2017 qu'en 2016, les affaires traitées par les Chambres fédérales ayant de fortes implications pour le canton ont été, dans l'ensemble, moins nombreuses. Parmi ces affaires figuraient : la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, l'approbation de la loi fédérale sur les jeux d'argent et la tenue du registre foncier. En ce qui concerne l'optimisation de la péréquation financière Confédération – canton (RPT), le Conseil-exécutif doit encore convaincre les Chambres fédérales par ses arguments. Il s'agit de réduire au minimum les préjudices financiers pour le canton tout en contribuant à l'amélioration et à la dépolitisation du système.

Berne est devenu le site médical le plus important de Suisse. Les travaux de construction du bâtiment de sitem-insel SA, sur le site de l'Hôpital de l'Ile, ont débuté. Cette année encore, les bonnes relations entretenues avec les parlementaires de la Confédération et les membres des gouvernements des cantons voisins ont porté leurs fruits. L'issue des votations fédérales relatives au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et à la Stratégie énergétique 2050 a été favorable aux intérêts du Conseil-exécutif ; celle de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) n'a en revanche pas coïncidé avec sa position.

Il semblerait que la législation fédérale d'exécution relative à l'initiative populaire contre l'immigration de masse (article 121a de la Constitution fédérale) puisse être appliquée par les offices régionaux de placement (ORP) du canton de Berne dans le respect des conditions de participation au marché unique européen. Cela a également conduit à un dégel dans les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. Il reste cependant des points à clarifier, notamment en ce qui concerne le règlement de la question des contributions du canton dans un accord-cadre institutionnel qui pourrait porter sur la souveraineté fiscale et les stratégies de promotion de l'économie des cantons.

Outre la participation à la politique européenne de la Confédération et à l'élaboration d'une proposition en vue de l'optimisation de la réforme de la péréquation financière (RPT), la politique migratoire a occupé le devant de la scène de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Celle-ci a défendu avec succès une hausse substantielle des contributions fédérales visant à favoriser l'intégration des personnes réfugiées – une question qui revêtait un intérêt particulier pour le canton de Berne, après le rejet du crédit pour l'octroi de l'aide sociale.

Le Conseil-exécutif a rencontré quatre autres gouvernements cantonaux dans le cadre de visites d'Etat ou de séances de travail. La phase de la préparation de la votation sur l'appartenance cantonale de Moutier a temporairement pesé sur les relations avec le canton du Jura. La collaboration avec l'Arc jurassien n'en a pas souffert. Le Jura bernois a tiré avantage de projets transfrontaliers et de la nouvelle politique régionale.

La collaboration entre le canton de Berne et la préfecture japonaise de Nara s'est jusqu'à présent centrée sur l'organisation de l'université d'été sur le thème de la sylviculture. Des entreprises du secteur privé ont également pu en tirer parti.

Les priorités des relations extérieures de l'année 2018 sont la RPT, la consolidation de représentations actives au sein des organes politiques de la collaboration intercantonale, la participation des cantons au développement des relations bilatérales de la Suisse avec l'UE et, enfin, la mise en avant d'intérêts directs dans la collaboration avec la préfecture japonaise de Nara.

2 Présentation

Les relations extérieures revêtent toujours une aussi grande importance. La tendance à la superposition de la politique extérieure et de la politique intérieure ne cesse de se confirmer. Comme l'année précédente, l'objectif de la politique extérieure du Conseil-exécutif de 2017 a été de faire peser ses intérêts, aussi a-t-il œuvré pour consolider la position du canton de Berne et lui donner plus de latitude, faisant en sorte que la répartition des tâches soit dans l'ensemble convenable, que le transfert de tâches se fasse dans le respect du principe d'équivalence fiscale et que les nouvelles lois fédérales n'entraînent pas un important volume de travail de mise en œuvre.

Le Conseil-exécutif représente les intérêts du canton de Berne au niveau fédéral, dans le cadre intercantonal et par rapport à l'étranger. C'est à la Délégation des relations extérieures qu'il appartient de préavisier toutes les affaires importantes dans ce domaine.¹ Placée sous la présidence du conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser, la Délégation comprend en outre les conseillers d'Etat Christoph Ammann et Pierre Alain Schnegg.

Le canton de Berne est membre de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et d'arcjurassien.ch, ainsi que membre associé de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO). Le canton de Berne a un siège permanent au comité directeur de la CdC. Les relations extérieures spécialisées des Directions et de la Chancellerie d'Etat avec la Confédération se déroulent dans un grand nombre d'organes et au niveau intercantonal, dans les conférences nationales et régionales de directeurs et directrices.²

Les relations extérieures du canton de Berne sont régies par le droit fédéral et le droit cantonal³, auxquels s'ajoutent les concordats conclus entre cantons. Le respect des conventions et règlements des organes intercantonaux et transfrontaliers ainsi que les traités internationaux concourt également à ces relations. La législation sur le Grand Conseil règle le rôle du Parlement dans les relations extérieures. Elle attribue au Grand Conseil une fonction de participation et un droit de consultation.

Le présent rapport annuel sur les relations extérieures du canton de Berne sert de base au dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE⁴. Dans la première partie, le rapport revient sur la collaboration avec le Grand Conseil, la représentation des intérêts du canton au niveau fédéral, la participation à la politique européenne de la Confédération, la collaboration intercantonale et les relations avec l'étranger, ainsi que la mise en œuvre des priorités de l'année 2017.⁵ Dans la seconde, sont présentées les priorités définies par le Conseil-exécutif pour l'année 2018 dans le domaine des relations extérieures du canton de Berne. Il s'agit de projets ou de demandes au niveau cantonal ou tout au moins interdirectionnel pour la poursuite des relations extérieures du canton de Berne.

¹ Les relations avec le canton du Jura sont traitées par la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, qui réunit les conseillers d'Etat Pierre Alain Schnegg (président), Bernhard Pulver et Christoph Neuhaus.

² Les 16 conférences nationales de directeurs et directrices et la Conférence suisse des chanciers d'Etat couvrent tous les domaines des compétences cantonales. (cf. annexe 2).

³ Les bases légales pertinentes sont les suivantes : a) Constitution fédérale du 18 avril 1999 (Cst ; RS 101) : art. 5a, 43, 43a, 44, 45, 48, 48a, 54, 55, 56, 141, 147, 160 ; b) Constitution cantonale du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) : art. 2, 54, 74, 79, 88, 90 ; c) loi sur le Grand Conseil du 4 juin 2013 (LGC ; RSB 152.21) : art. 26, 56 ; d) Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 152.211) : art. 39, 40, 62.

⁴ La troisième rencontre entre le Conseil exécutif et la CIRE s'est tenue le 19 février 2018.

⁵ La réalisation des priorités des relations extérieures du canton de Berne en 2017, est présentée en p. 16 (site médical berinois ; mise en œuvre de l'art. 121a Cst.) et en p. 17 (relations avec le canton du Jura ; projet avec la préfecture de Nara) du Rapport relatif aux relations extérieures du canton de Berne en 2016 daté du 18 janvier 2017.

3 Réalisation des priorités des relations extérieures en 2017

Dans la poursuite de ses relations extérieures, le Conseil-exécutif s'est laissé guider en 2017 par les priorités définies dans le rapport sur les relations extérieures du canton de Berne du 18 janvier 2017.

3.1 Collaboration avec le Grand Conseil

Pour que les organes du Grand Conseil continuent d'exercer leurs droits de participation et puissent faire usage de leurs droits de consultation, les flux d'information ad hoc ont été utilisés.

Le 20 février 2017 s'est tenu pour la deuxième fois un dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE. Cette rencontre a pour but de développer conjointement une vue globale et une orientation stratégique des relations extérieures du canton afin que l'action se décide conformément au régime des compétences.⁶

Les Directions et le Conseil-exécutif s'acquittent de leurs devoirs d'information en application de l'article 56 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), en inscrivant et en signalant dans la planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif (cf. annexe 3), avant chaque session, les affaires qui concernent les relations extérieures.⁷ Au cours de l'année 2017, le Conseil-exécutif a annoncé 24 affaires – ce qui correspond pratiquement à la moyenne habituelle (25). Il s'agissait pour beaucoup de nouvelles affaires (19, moyenne 13). La plupart des nouvelles affaires ont été annoncées par la Chancellerie d'Etat en raison du transfert en cours de la commune de Moutier dans le canton du Jura.⁸

A la demande de la CIRE, un dialogue intermédiaire informel sur les développements des relations extérieures du canton de Berne a eu lieu pour la première fois le 18 septembre 2017 avec le Conseil-exécutif, représenté par la Délégation des relations extérieures. L'échange a permis de régler des questions en matière de devoir d'information et de droit de consultation (cf. art. 39 al. 6, lit. d RGC) pour que le compte rendu donne désormais satisfaction aux deux pouvoirs.

3.2 Représentation des intérêts au niveau fédéral

Au cours de l'année 2017, le Conseil-exécutif a pris position sur 85 projets de la Confédération dans le cadre de consultations. En outre, il y a eu un grand nombre de prises de position communes des conférences gouvernementales et des conférences des directeurs et directrices ainsi que des prises de position au niveau des Directions.

Le Conseil-exécutif entretient des relations étroites avec les conseillers aux Etats du canton de Berne, avec lesquels il s'entretient quatre fois par an. La rencontre annuelle avec les conseillères et conseillers d'Etat s'est tenue le 3 mai 2017. La documentation écrite sur les dossiers de pertinence cantonale que les membres bernois du Conseil national et du Conseil des Etats reçoivent est préparée en grande partie par le Service des relations extérieures (SRE), qui leur envoie à chacun une lettre avant chaque session (neuf courriers ont été envoyés). A l'issue de chaque session, le SRE fait une récapitulation.

⁶ Le Grand Conseil a pris connaissance du Rapport 2016 le 27 mars 2017 par 150 voix contre 0 et 1 abstention avec une déclaration de planification demandant le développement d'autres projets avec la préfecture de Nara.

⁷ Depuis 2008, le Conseil-exécutif informe régulièrement la commission compétente du Grand Conseil des affaires en cours dans le domaine des affaires extérieures. Du printemps 2008 au printemps 2014, la procédure convenue en 2006-2007 avec la Commission de haute surveillance a été mise en pratique : une liste des traités intercantonaux et internationaux ainsi que d'autres affaires qui concernent les relations extérieures a été présentée une fois par semestre.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le Grand Conseil, soit depuis la session de septembre 2014, le Conseil-exécutif fait état des affaires pertinentes pour les affaires extérieures du canton de Berne avant chaque session dans la Planification des affaires du Grand Conseil et du Conseil-exécutif et le Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC.

⁸ Cf. annexe 4 (Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures depuis 2008).

A cela s'ajoutent les interventions au niveau des Directions et 47 courriers adressés aux membres de la Députation bernoise présents dans les commissions consultatives des Chambres fédérales.

La récapitulation ci-après présente les principales affaires pour le canton de Berne réglées aux Chambres fédérales :

Affaire	Principaux intérêts du canton de Berne	Résultat
Chambres fédérales		
Ratification de l'Accord de Paris sur le climat	Approbation – Réduction rapide des émissions de CO₂ (objectif de réduction de 50%) – A long terme : extension de la taxe sur le CO₂ aux carburants	+ +
	➔ Marge d'action préservée	
Loi sur les jeux d'argent	Approbation – Blocage des sites de jeux illégaux – Affectation des bénéfices provenant des jeux d'argent également à des buts internationaux	+ + +
	➔ Marge d'action préservée	
Modification du code civil suisse. Enregistrement de l'état civil et registre foncier	Approbation – Utilisation du numéro AVS pour identifier les personnes dans le registre foncier – Solution fédérale pour un registre informatisé de l'état civil	+ + +
	➔ Autonomie préservée et frais évités	
Conseil fédéral		
Ordonnance sur la formation professionnelle	Approbation – Subvention, par la Confédération, des cours préparatoires à un examen professionnel fédéral	+ +
	➔ Transferts de charges et frais évités	
Dispositions fédérales relatives à l'article 121a Cst. (mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse »)	Approbation de l'ordonnance – Seuil de 6% – Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 – Reste à déterminer si les coûts liés à la mise en œuvre seront supportés par la Confédération	+ + + -
	➔ Marge d'action préservée, mais : poursuite de la voie bilatérale incertaine	

En 2017, les Chambres fédérales ont traité moins d'affaires présentant de fortes implications pour le canton que l'année précédente. Les questions d'ordre financier ont souvent été au cœur de la représentation des intérêts au niveau fédéral. Celles-ci concernaient notamment : les subventions versées par la Confédération pour le trafic régional, la formation professionnelle, les mesures d'intégration, les structures d'accueil extrafamilial ou les musées bernois.

La ratification de l'Accord de Paris sur le climat a été une affaire clé de l'année 2017. Sa mise en œuvre devrait intervenir dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO₂, à venir.

Montagnard, le canton de Berne est particulièrement exposé au changement climatique. Les conséquences de ce phénomène se manifestent notamment par une élévation de la limite des chutes de neige, le recul des glaciers ou la fonte du permafrost. La protection contre les crues, pour faire face à la récurrence des inondations, ou les ouvrages de protection contre les avalanches, les chutes de pierres et les glissements de terrain sont très coûteux. Une politique climatique efficace revêt une importance centrale pour le canton de Berne. Celle-ci devrait en outre profiter à la recherche et à l'industrie en Suisse.

En ce qui concerne la loi sur les jeux d'argent, la libéralisation du marché des jeux en ligne aurait violé l'article constitutionnel et entraîné des pertes fiscales, en plus de nuire aux intérêts des casinos de Berne et d'Interlaken. En outre, la nouvelle loi sur les jeux d'argent permet le maintien de l'aide au développement jusqu'alors financée par le Fonds de loterie. De cette façon, les cantons, et donc Berne, peuvent continuer d'exercer leur rôle complémentaire dans la coopération de la Confédération au développement. Dans cette affaire, la collaboration intercantonale au sein de la CGSO et de la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM) s'est révélée payante pour le canton de Berne.

En ce qui concerne la révision des dispositions du code civil (CC) portant sur la tenue du registre foncier, une action concertée des cantons de Vaud et de Berne avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police de Suisse occidentale a permis de convaincre le Conseil national, lors de la session d'été, de réexaminer la volonté des cantons d'utiliser le numéro AVS pour l'identification des personnes dans le registre foncier. Allant à l'encontre de l'avis du Conseil fédéral et des cantons, le Conseil des Etats, qui a été le premier à débattre du projet, ainsi que la Commission des affaires juridiques du Conseil national, en charge de la préparation du projet, avaient proposé un nouvel identificateur sectoriel, lequel aurait occasionné des doublons inutiles entre la Confédération et les cantons, des problèmes de démarcation et d'importants frais supplémentaires. Lors de la session d'hiver, chacun des conseils a approuvé l'affaire à une large majorité en répondant aux intérêts des cantons.

Le Conseil-exécutif s'est également exprimé sur la législation d'exécution du Conseil fédéral. Il a notamment pris position sur : les modifications d'ordonnances du Conseil fédéral visant à combler les déficits de financement et le programme de développement stratégique des routes nationales (mise en œuvre de FORTA) ; l'accélération de la procédure d'asile (mise en œuvre de la révision de la loi sur l'asile du 25 septembre 2015) ; la stratégie énergétique 2050 (mise en œuvre de la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie) ; ou la gestion de l'immigration (mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2016 sur les étrangers).

Dans le programme de stabilisation 2017-2019 adopté le 17 mars 2017, la Confédération a décidé de se désengager du Forum politique de la Tour des prisons. Avec le soutien du Grand Conseil, le canton, la Ville et la Bourgeoisie de Berne se sont associés pour former l'association « Forum politique Berne ». Grâce à l'engagement de la nouvelle entité responsable, la Tour des prisons continuera d'accueillir des expositions et des événements, apportant un éclairage important dans la communication politique.

L'ECO coordonne les relations extérieures en lien avec le développement du site médical bernois (*Priorité 2017*) en étroite collaboration avec l'INS et la SAP, ainsi qu'au niveau fédéral et avec des partenaires de la Région capitale Suisse. L'augmentation du nombre de places d'études en médecine humaine a été réalisée comme prévu, et sitem-insel SA a pu démarrer les travaux de construction de son immeuble sur le site de l'Hôpital de l'Île. Le groupe Ypsomed a en outre décidé, en début d'année, d'investir 50 millions de francs dans la construction d'un centre spécialisé dans le diabète au sein du site bernois. Le développement de Berne en tant que site médical de référence a pour autres composantes : la fusion de l'Hôpital de l'Île et du CHR Spitalnetz Bern, l'agrandissement de CSL Behring AG, à Lengnau, et la consolidation prévue de la filière en pharmacie de l'Université de Berne.

L'existence du Musée alpin, une institution d'importance nationale qui jouit d'un rayonnement international, est menacée par la politique muséale de l'Office fédéral de la culture. Bien qu'encore inscrit au budget 2018, le « million fédéral » pour les prestations culturelles de la ville de Berne est également en péril. Dans ces deux dossiers, le Conseil-exécutif a manifesté son désaccord vis-à-vis des coupes auxquelles la Confédération souhaite procéder, ce d'autant que le canton de Berne a assumé sa responsabilité financière de canton siège tout au long des années passées.

Avant les votations fédérales, le Conseil-exécutif communique toujours sa position dans la mesure où l'issue du scrutin a des répercussions importantes sur le canton de Berne. Ainsi s'est-il déclaré favorable au fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) et à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) lors de la votation du 12 février 2017. Il a recommandé d'accepter le FORTA parce qu'il garantit le financement des routes nationales et les contributions fédérales aux projets du trafic d'agglomération, permettant ainsi d'éliminer des goulets d'étranglement sur les routes nationales (ex : le tronçon Wankdorf-Muri) et de réaliser des aménagements routiers dans les agglomérations (ex : Berthoud, extension de la ligne de tram vers Klein-Wabern). L'intégration de routes cantonales au réseau des routes nationales offre une meilleure desserte des villes de taille moyenne et des régions de montagne ou périphériques (ex : la route reliant Spiez à Kandersteg).⁹ Le Conseil-exécutif s'est également montré favorable à la troisième réforme de l'imposition des entreprises sur la base de considérations relevant de la politique de promotion du site économique. S'il avait été mis en œuvre, ce projet aurait permis au site économique de conserver et d'asseoir durablement son attractivité.¹⁰

3.3 Participation à la politique européenne de la Confédération

Initiative « Contre l'immigration de masse » (Priorité 2017) : les cantons ont été associés à l'élaboration de la législation fédérale d'exécution de l'article 121a Cst. Le 28 juin 2017, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur les modifications d'ordonnances requises pour mettre en œuvre l'article 121a Cst. Le Conseil-exécutif a salué la mise en œuvre conforme à la loi de l'article constitutionnel et le fait que celle-ci – qui consiste à rendre accessibles aux personnes inscrites au chômage les annonces de postes vacants de l'administration fédérale avant mise au concours – s'appuient sur le système éprouvé du service public de l'emploi. Il est en outre de l'avis que la Confédération doit prendre en charge les coûts de mise en œuvre de l'article 121a Cst. Le Conseil-exécutif a en outre plaidé pour une entrée en vigueur des ordonnances au 1^{er} juillet 2018 (Confédération : 1^{er} janvier 2018) pour laisser suffisamment de temps aux ORP du canton de Berne de mettre techniquement en œuvre le nouveau système. Les cantons ont obtenu gain de cause : la mise en œuvre est introduite de manière échelonnée à partir du 1^{er} juillet 2018. Il reste cependant à déterminer si la Confédération prendra en charge les coûts de mise en œuvre.

Initiative populaire fédérale « Sortons de l'impasse ! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration » : les Chambres fédérales ont clairement rejeté l'initiative « Sortons de l'impasse ! » sans présenter de contre-projet direct. Elles se sont rangées derrière l'avis du Conseil fédéral, qui avait renoncé à présenter un contre-projet après les résultats négatifs de la procédure de consultation, mais pas derrière celui des cantons. Avec la CdC, le canton de Berne avait certes conseillé, en mars 2017, de s'opposer à l'initiative « Sortons de l'impasse ! » mais s'était dit favorable à un contre-projet direct. Il s'agissait de compléter l'article 121a Cst de façon à permettre une gestion de l'immigration par un renforcement de la mobilisation de la main-d'œuvre indigène.

⁹ Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 17 janvier 2017 relatif au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

¹⁰ Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 10 janvier 2017 relatif à la conférence de presse annuelle de la présidente du Conseil-exécutif.

Accord-cadre institutionnel : contrairement à l'objectif qu'il s'était fixé pour 2017, le Conseil fédéral n'a pas réussi à faire aboutir les négociations portant sur cet accord avant la fin de l'année, les questions concernant le règlement des différends et le contrôle des contributions de l'Etat devant encore être clarifiées.

Programme de formation « Erasmus+ » : le Conseil fédéral a demandé au Parlement, en avril 2017, de ne plus chercher à associer la Suisse au programme de formation « Erasmus+ » de l'UE en vigueur mais de poursuivre l'élaboration d'une solution transitoire jusqu'à 2020. Pour les hautes écoles suisses et les autres établissements de formation, la solution transitoire n'est pas équivalente à l'association à « Erasmus+ ». C'est également l'avis du Conseil-exécutif. Pour les trois hautes écoles bernoises, le surcroît de charges administratives et le risque d'être désavantagées ne sont pas négligeables. Le Conseil fédéral doit donc engager au plus vite les négociations pour une pleine association de la Suisse au programme « Erasmus+ » à partir de 2021 – un avis que soutient également la CdC.

3.4 Coopération intercantonale

Le canton de Berne a pris part avec ses représentants politiques à quatre séances plénières de la CdC et à six séances sur dix des organes dirigeants de la CdC, de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Le Conseil-exécutif a en outre pris position dans neuf consultations à l'attention de la CdC. Par ailleurs, le canton a contribué à un total de neuf communiqués de presse et courriers de la CGSO.

Récapitulation des affaires fédérales qui revêtent un intérêt majeur pour le canton de Berne et dans lesquelles la CdC s'est engagée :

Affaire	Position de la CdC	Intérêts du canton de Berne
RPT	Adoption du rapport final de F. Marty – La dotation de la péréquation financière ne sera plus quadriennale – Garantie par la loi d'une dotation minimale de 86,5% de la moyenne suisse pour le canton présentant le potentiel de ressources le plus faible – Propositions présentées par les cantons en vue de la préparation du 3^e rapport sur l'évaluation de l'efficacité du Conseil fédéral à destination des Chambres fédérales	- + - -
	→ Intérêts insuffisamment pris en compte	
Politique migratoire	Augmentation des subventions fédérales au profit des cantons – La Confédération reconnaît qu'une promotion systématique et efficace de l'intégration des AP / R coûte environ 18 000 francs par AP / R. – Toujours aucun résultat concret pour les modalités de financement.	+ + -
	→ Transferts de charges et frais à éviter	

La CdC a généralement tenu compte des intérêts du canton de Berne dans les positions qu'elle a défendues auprès de la Confédération et du public. Il est particulièrement difficile pour les cantons de s'entendre sur les questions de compensation et de répartition des tâches.

L'examen du rapport Marty en vue de l'optimisation de la RPT a mis en évidence les intérêts différents des cantons. En dépit des lacunes qu'il présente pour le canton de Berne et les quatre cantons bénéficiaires Fribourg, Neuchâtel, Valais et Jura, celui-ci a été adopté par l'assemblée plénière de la CdC le 17 mars 2017 comme prise de position cantonale en vue de la préparation du troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT. Ce document a donc la portée d'une proposition consolidée des cantons à l'intention des Chambres fédérales. C'est d'ailleurs ce qu'a estimé le Conseil fédéral le 6 septembre 2017.

Le canton de Berne souhaiterait poursuivre le développement du système de la RPT et le dépolitiser. Les adaptations proposées par le groupe de travail Marty vont dans le bon sens mais présentent toujours des lacunes importantes. Il est notamment discutable que le montant compensatoire destiné à la péréquation des ressources soit déterminé uniquement en fonction des besoins du canton dont le potentiel de ressources est le plus faible, pour pouvoir lui garantir une dotation minimale de 86,5% de la moyenne suisse. Des changements dans le potentiel de ressources du canton le plus faiblement doté pourraient avoir des conséquences considérables sur les montants compensatoires assumés par les autres cantons. Les propositions du groupe de travail Marty privent le système de ressources considérables. A moyen et à long terme, ce modèle pourrait causer au canton de Berne une perte de recettes de l'ordre de 150 à 200 millions de francs. Sûrement en raison du vaste débat autour de la poursuite de la RPT, les critiques adressées à l'encontre du canton Berne, grand bénéficiaire de la RPT, sont restées limitées lors de la publication des paiements compensatoires 2018.

Malgré la réforme de la péréquation financière, d'autres enchevêtrements de tâches entre la Confédération et les cantons sont apparus en 2008. Ceux-ci s'expliquent par un manque de clarté dans la répartition des responsabilités, causant des incitations malencontreuses, une augmentation du volume des prestations ainsi que des transferts des charges aux dépens des autres échelons étatiques. Compte tenu de cette situation, le Parlement fédéral a demandé au Conseil fédéral dans une motion de procéder à une analyse complète des tâches communes partagées entre la Confédération et les cantons. Le projet de rapport de l'Administration fédérale des finances a pu faire l'objet d'un premier cycle de consultations auprès des gouvernements cantonaux, lequel a abouti à des conclusions contradictoires : les cantons se sont en principe déclarés favorable à la poursuite du désenchevêtrement des tâches et des financements. Leur objectif étant que les tâches étatiques soient accomplies efficacement et qu'ils retrouvent la marge de manœuvre qu'ils avaient progressivement perdue. Les différents champs d'activité sont cependant toujours évalués sous un angle largement sectoriel, qui accentue plutôt le statu quo'. La CdC entreprendra donc un second cycle de consultations. Lors de son assemblée plénière du 23 mars 2018, la CdC devra ensuite adopter la prise de position en réponse à la motion 13.3363 « Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons ». Pour le canton de Berne, il est particulièrement important que les compétences soient clairement délimitées entre les différents échelons étatiques, que les transferts et les désenchevêtrements de tâches n'aient pas d'incidence sur le budget et que l'accent soit mis sur les principes de subsidiarité et d'équivalence fiscale de la RPT.

Comme en témoigne l'enquête réalisée en deux étapes en 2016, les cantons estiment que les forfaits d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire (AP) et les réfugiés et réfugiées reconnues (R) sont trop bas. Les cantons demandent à la Confédération de tripler le montant des forfaits, pour qu'ils passent de 6 000 francs à 18 000 francs. En réaction à cette demande, la Confédération a lancé, en mars 2017, l'« Agenda Intégration Suisse ». Ce groupe de travail politique, qui réunit des représentants et représentantes de la Confédération et des cantons autour de deux groupes de projet (intégration, formation), a mis au point un processus de promotion de l'intégration. La Confédération reconnaît qu'une promotion systématique et efficace de l'intégration coûte environ 18 000 francs par AP / R.

La question des modalités de financement doit encore être éclaircie. Le crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile ayant été rejeté en votation le 21 mai 2017, il est particulièrement important pour le canton de Berne que les contributions fédérales augmentent substantiellement.

Le canton de Berne est prêt à prendre part à un concordat pour une assurance obligatoire contre les tremblements de terre. La motion Brand (255-2017), déposée le 20 novembre 2017, s'oppose toutefois à une telle participation du canton. Les résultats de la consultation de novembre 2017 ont également montré que dix cantons n'étaient pas prêts à convenir d'un concordat intercantonal. Le seuil de 85 pour cent au moins des bâtiments et des biens à assurer n'a pas pu être atteint. Aussi aucun concordat n'a-t-il été élaboré.

Le conflit de rôles entre la CGSO et les conférences régionales des directeurs et directrices a une nouvelle fois privé les cantons d'une plus forte représentation de leurs intérêts. Bien que les développements concernant l'enseignement du français au primaire dans différents cantons de Suisse alémanique aient été suivis avec une grande préoccupation, aucune mesure concrète n'a été prise en raison des tensions que cela aurait pu occasionner avec la conférence régionale des directeurs et directrices de l'instruction publique de Suisse romande. Il en va de même pour le préoccupant appauvrissement du paysage médiatique en Suisse romande (fermeture de l'*Hebdo*, licenciements au sein de la rédaction du *Temps*). La CGSO est tout de même parvenue à se faire entendre à travers des communiqués de presse et différents courriers envoyés aux membres du Conseil fédéral et du Parlement fédéral. Par ailleurs, la CGSO et arcjurassien.ch ont adressé un courrier au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, sur proposition du canton de Berne, pour attirer son attention sur les difficultés que connaissent les entreprises industrielles de l'Arc jurassien. Le conseiller fédéral a toutefois refusé d'entrer en matière sur la modification des dispositions légales concernant la prolongation de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail.

La cinquième Conférence nationale sur le fédéralisme a eu lieu à Montreux en octobre 2017. A cette occasion, l'Assemblée interjurassienne a reçu le prix du fédéralisme 2017 en présence du conseiller d'Etat Hans-Jürg Käser et de deux représentants du gouvernement jurassien. La circonspection dont l'Assemblée interjurassienne a fait preuve depuis sa création en 1994 a permis d'apaiser le conflit jurassien, installé depuis plusieurs décennies, contribuant ainsi à un règlement politique pacifique et exemplaire de la question.

Les rencontres entre le Conseil-exécutif et les gouvernements cantonaux d'Appenzell Rhodes-Extérieures (12-13 janvier 2017), de Zurich (15 mars 2017), de Schwyz (17-18 mai 2017) et du Valais (23-24 août 2017) ont été l'occasion de soigner les liens d'amitié confédérale et de défendre plus largement les intérêts du canton de Berne. Lors de la réunion de travail avec le canton de Zurich, il a été décidé d'unir les efforts déployés en vue de la création d'une plateforme de cybersanté, soit la mise en place, en conformité avec la législation fédérale applicable, d'une infrastructure organisationnelle et informatique pour le dossier électronique du patient.¹¹ En mai 2017, les délégués aux relations extérieures des cantons se sont rendus à Berne pour la première fois depuis 2010, sur invitation du canton, pour leur rencontre semestrielle.

La question de l'appartenance cantonale des trois communes du Jura bernois (*Priorité 2017*) a pesé sur les relations entre les deux cantons dans la phase de préparation des votations de juin et de septembre 2017. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les négociations contractuelles à venir avec le gouvernement du canton du Jura se déroulent dans un esprit constructif.

¹¹ Cf., à ce sujet, annexe 3 : Contrat relatif à la participation du canton de Berne à l'organisme cantonal gérant la société axana AG.

3.5 Relations avec l'étranger

Le rôle actif qu'a joué le Conseil-exécutif dans la mise en œuvre du traité d'amitié entre le canton de Berne et la préfecture japonaise de Nara commence à porter ses fruits (*Priorité 2017*). La sylviculture joue un rôle important tant dans le canton de Berne qu'à Nara, et fait face à des défis similaires. Coopération, innovation et esprit d'entreprise sont les maîtres mots. Les responsables de la préfecture de Nara espèrent améliorer l'exploitation de leurs forêts, actuellement insatisfaisante. C'est pourquoi le canton de Berne a eu pour premier grand projet la mise en place d'une université d'été sur le thème de la sylviculture, laquelle s'est tenue du 27 août au 9 septembre 2017. Neuf spécialistes du Japon se sont ainsi familiarisés avec toutes les spécificités de la sylviculture pratiquée dans le canton de Berne. La Haute école spécialisée bernoise, à travers la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL), s'est associée à l'ECO (OFOR) pour organiser cette formation. Parmi les thèmes étudiés par les participantes et participants figuraient la gestion des forêts protectrices, la politique bernoise de la biodiversité et la gestion du gibier. Des exemples pratiques et des excursions en forêt, notamment dans l'Oberland bernois et l'Emmental, étaient au programme. Le Centre forestier de formation de Lyss, la commune bourgeoise de Berne, BLS et deux exploitations sylvicoles étaient associés à ce projet.

La réalisation de ce projet, qui a en premier lieu permis à la préfecture de Nara de profiter du savoir-faire du canton de Berne, a instauré les conditions propices au développement d'autres projets dont le canton de Berne pourrait tirer un avantage direct (conformément à la déclaration de planification du Grand Conseil du 27 mars 2017). Les premières réflexions portent sur les applications possibles de l'intelligence artificielle et de la robotique, et des modalités de leur utilisation, pour faire face à l'évolution démographique, par exemple dans les soins aux personnes âgées.

Le rapport d'évaluation qu'a rendu la Direction du développement et de la coopération (DDC) en début d'année 2017 montre que le projet intercantonal de psychiatrie en Bosnie-Herzégovine joue un rôle phare. Il contribue incontestablement à l'amélioration des soins psychiatriques dans la région et stimule les échanges entre les organes spécialisés et les expertes et experts. Compte tenu de cette évaluation positive, le canton de Berne participera au projet intercantonal jusqu'à son terme, en février 2018. Depuis la fin août 2017, les expertes et experts du canton de Berne ont pu mettre leur savoir à contribution, ce qui est réjouissant. Une psychiatre des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) a ainsi collaboré à la création, sur place, d'un réseau spécialisé dans la prévention du suicide. L'exemple de la contribution des SPU montre que mobiliser ses propres expertes et experts permet d'exercer une influence directe importante. Fort de cette expérience, le Conseil-exécutif étudiera sous quelle forme le canton de Berne entend mettre en œuvre l'article 54 de la Constitution au printemps 2018, quand le projet intercantonal de psychiatrie en Bosnie-Herzégovine touchera à sa fin.

L'association du Conseil du Jura bernois (CJB) aux programmes Interreg transfrontaliers et à la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération fonctionne bien. Grâce à la bonne « connaissance du terrain » dont jouit le CJB, le potentiel économique du Jura bernois a pu être pris en compte dans la collaboration intercantonale et transfrontalière dans l'arc jurassien. La position du Jura bernois dans les relations extérieures du canton de Berne s'en trouve globalement renforcée, ce qui sera important après le transfert de Moutier.

4 Priorités des relations extérieures en 2018

Priorité 1 : le Conseil-exécutif soutient les intérêts du canton de Berne dans la poursuite de la RPT. Dans ce contexte, il fait valoir ses intérêts dans le projet de désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, coordonné par la CdC.

Motif

Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont créé un groupe de travail politique commun dans le cadre du chantier d'optimisation de la péréquation financière. Il s'agit ainsi d'améliorer l'acceptation du projet dans la perspective des débats aux Chambres fédérales. Le groupe de travail commun doit concrétiser les propositions du rapport Marty, évaluer les conclusions de la consultation autour du troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité et, à partir de l'automne 2018, accompagner les débats parlementaires. La péréquation financière est par ailleurs étroitement liée au « Projet fiscal 17 » et au projet à plus long terme de désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons.

Procédure

Le canton de Berne n'étant pas représenté dans le groupe de travail commun, la Direction des finances, dont c'est le domaine, et la Chancellerie d'Etat s'accordent sur la représentation des intérêts du Conseil-exécutif dans la phase préparatoire et pendant les débats aux Chambres fédérales, et coordonnent les mesures à prendre. Il s'agit d'éviter des pertes financières importantes au canton de Berne. Quant au désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, le Conseil-exécutif veille à ce que les compétences entre les différents échelons étatiques soient clairement délimitées, les transferts et les désenchevêtrements de tâches n'aient pas d'incidence sur le budget et l'accent soit mis sur les principes de subsidiarité et d'équivalence fiscale de la RPT.

Priorité 2 : le Conseil-exécutif suit de près l'évolution des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, et les négociations autour d'un accord-cadre institutionnel en particulier. Il fait activement valoir les intérêts du canton de Berne dans la politique européenne de la Confédération.

Motif

La mise en œuvre, conforme aux contrats passés avec l'UE, de l'initiative « Contre l'immigration de masse » donne à la Suisse une plus grande marge de manœuvre par rapport à l'UE. Il n'est cependant pas possible d'évaluer les conséquences de la politique européenne de la Confédération sur les cantons tant que l'évolution des relations bilatérales reste incertaine. La libre circulation des personnes et le règlement des questions institutionnelles conditionnent le maintien et la poursuite des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE.

Le Conseil-exécutif observe avec inquiétude l'insécurité persistante du droit. Il est dans l'intérêt direct du canton de Berne – notamment pour la formation professionnelle – que le Conseil fédéral engage des négociations pour une pleine association de la Suisse au programme « Erasmus+ » dès 2021. Les négociations en cours autour d'un accord-cadre institutionnel posent en outre la question des conséquences que l'introduction de règlements dans le domaine des contributions de l'Etat pourrait avoir sur la politique fiscale cantonale.

Procédure

Le SRE suit de près les conséquences de la politique européenne de la Confédération sur le canton de Berne. A cet effet, il s'entretient régulièrement avec des représentants et représentantes de la Délégation de l'UE en Suisse, de la CdC, de la Direction des affaires européennes (DAE) de la Confédération et d'autres acteurs. La Chancellerie d'Etat informe le Conseil-exécutif des évolutions en cas de besoin. La représentation des intérêts du canton dans la politique européenne de la Confédération se joue avant tout au sein de la CdC. Il s'agit à cet égard de ne cesser de réclamer une participation appropriée des cantons à la politique européenne à travers la CdC.

Priorité 3 : le Conseil-exécutif inscrit les relations extérieures dans les objectifs de législature 2018-2022 et détermine les représentations dans les organes politiques de la collaboration intercantonale.

Motif

Après les élections de renouvellement général qui se tiendront dans le canton de Berne le 25 mars 2018, le Conseil-exécutif se constituera à nouveau. Lors de l'examen des objectifs de législature, il s'occupera aussi de l'orientation stratégique des relations extérieures, et déterminera quels membres représenteront le gouvernement du canton de Berne au sein des conférences nationales et régionales des gouvernements et des directeurs et directrices. A cette occasion, le Conseil-exécutif examinera de quelle façon le canton de Berne pourra mener à bien son rôle au sein du système politique suisse.

Procédure

La Délégation des relations extérieures élabore des propositions à l'intention du Conseil-exécutif pour améliorer les processus d'information et de formation de l'opinion dans le domaine des relations extérieures. Elle exerce son rôle d'organe stratégique dans l'orientation des relations extérieures du canton de Berne.

Priorité 4 : le Conseil-exécutif mène les négociations avec le canton du Jura en vue du transfert de la commune de Moutier.

Motif

Après les trois votations communales sur l'appartenance cantonale, il est dans l'intérêt du canton de Berne d'apaiser les tensions au sein du Jura bernois et d'aboutir à une normalisation des relations avec le canton du Jura. Par conséquent, le Conseil-exécutif mettra tout en œuvre pour que les négociations contractuelles avec le gouvernement jurassien soient menées dans un esprit constructif, tout en défendant fermement les intérêts du canton de Berne. L'objectif doit être de trouver ensemble une solution solide pour le changement d'appartenance cantonale de Moutier et, ce faisant, de renforcer les relations entre les deux cantons.

Procédure

La Chancellerie d'Etat coordonne et accompagne les négociations avec le canton du Jura relatives au transfert de la commune de Moutier. Le canton de Berne soigne un esprit de collaboration constructif avec le canton du Jura dans les organes de la CGSO et d'arcjurassien.ch.

Priorité 5 : le Conseil-exécutif met en œuvre la déclaration de planification du Grand Conseil du 27 mars 2017 concernant le traité d'amitié avec la préfecture japonaise de Nara (« avantage direct pour le canton de Berne »). Il accompagne la poursuite du projet « Projet pour universitaires » qui unira le canton de Berne et Nara à partir de mars 2018.

Motif

Un rôle actif dans la mise en œuvre du traité d'amitié a des conséquences positives pour la réputation du canton de Berne dans tout le Japon, et l'échange de savoirs et d'expériences dans des domaines spécifiques. La réussite de l'université d'été sur le thème de la sylviculture et d'autres projets ont permis de créer les conditions pour proposer plus activement à la préfecture de Nara des projets qui ont une utilité directe pour le canton de Berne.

Procédure

La Chancellerie d'Etat entretient d'étroites relations avec l'ambassade japonaise à Berne, garantit la mise en œuvre des projets en cours et propose aux Conseil-exécutif des projets dont le canton de Berne pourrait retirer un avantage direct. Elle coordonne la collaboration entre la préfecture de Nara et les acteurs du canton impliqués dans le projet (administration ; communes, organisations, syndicats et entreprises intéressés). A l'heure actuelle, cela concerne l'Office des forêts (OFOR), l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP), l'Office de la culture (Service cantonal des monuments historiques), le beco Economie bernoise (Tourisme et développement régional), l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires).

5 Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport 2017 sur les relations extérieures du canton de Berne et du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE fondé sur ce rapport.

Annexes

Annexe 1 : Initiatives cantonales du canton de Berne

Au cours de l'année 2017, le canton de Berne a déposé une initiative cantonale :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
17.309	Financement de la formation médicale postgrade	25.01.2017	26.04.2017	pas encore traitée**

* numéro de l'objet à l'Assemblée nationale

** pas encore traitée en plénum

Initiatives cantonales déposées avant 2017 et pas encore traitées par les Chambres fédérales avant fin 2017 :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Conseil national
07.305	Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil. Modification	06.06.2007	27.06.2007	CE Suite, CN pas de suite
08.316	Interdiction des jeux vidéo violents	08.04.2008	18.06.2008	en suspens
10.322	Introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades	25.11.2009	02.06.2010	CSSS-CE et CN suite
16.316	Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux	08.09.2016	19.10.2016	pas encore traitée**
16.317	Modification de l'article 285 du Code pénal suisse (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires)	13.09.2016	19.10.2016	pas encore traitée**

Initiatives cantonales liquidées par les Chambres fédérales au cours de l'année 2017 :

N°*	Initiative cantonale	décidée le (GC)	déposée le (CE)	Conseil des Etats / Con- seil national
15.319	Augmentation des subventions fédérales en faveur de la protection contre les crues	09.09.2015	14.10.2015	pas de suite
16.302	Développement du modèle des audiences de conciliation	25.11.2015	13.01.2016	pas de suite
16 303	Prolongation du moratoire sur les OGM	19.11.2015	20.01.2016	pas de suite ¹²

¹² L'initiative cantonale a été prise en compte dans le cadre de la révision de la loi sur le génie génétique ([16.056](#), adoptée le 16.6.2017).

Annexe 2 : Représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers

Conférences gouvernementales et sectorielles au niveau national

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	CHA	Hans-Jürg Käser	Vice-président
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	TTE	Barbara Egger-Jenzer Christoph Neuhaus Christoph Ammann	Comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	INS	Bernhard Pulver	Comité
Conférence suisse des hautes écoles	INS	Bernhard Pulver	Vice-président
Conseil des hautes écoles	INS	Bernhard Pulver	Vice-président
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	TTE	Barbara Egger-Jenzer	Comité
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	FIN	Beatrice Simon	Comité
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	SAP	Pierre Alain Schnegg	Comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	POM	Hans-Jürg Käser Christoph Neuhaus	Président
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	TTE	Barbara Egger-Jenzer	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sa-	POM	Hans-Jürg Käser	

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
peurs-pompiers (CG MPS)	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COP-MA)	JCE	Christoph Neuhaus	Comité
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché (CDCM)	POM	Hans-Jürg Käser	Président
Conférence suisse des chanceliers d'Etat (CDE)	CHA	Christoph Auer (chancelier)	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de la Suisse alémanique

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de Suisse alémanique (CDIP-D) [tous les cantons alémaniques, les cantons multilingues BE, FR, GR, VS et la PL]	INS	Bernhard Pulver	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de la Suisse occidentale

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Autres fonctions
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
arcjurassien.ch (aj.ch) [BE, VD, NE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	ECO	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	TTE	Barbara Egger-Jenzer	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tes-	INS	Bernhard Pulver	Vice-président

sin (CIIP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]			
Conférence latine des Directrices et Directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	POM	Hans-Jürg Käser	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	FIN	Beatrice Simon	
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	TTE	Barbara Egger-Jenzer	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales du Nord-Ouest de la Suisse

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest (NRWK) [SO, BS, BL, AG, JU] ¹³	CHA	-	
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse [BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, VS]	INS	Bernhard Pulver	Président
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé de la Suisse du Nord-Ouest [BE, LU, SO, BS, BL, AG, JU]	SAP	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics du Nord-Ouest de la Suisse (KöV NWCH) [BE, SO, BS, BL, AG]	TTE	Barbara Egger-Jenzer	

Conférences transfrontalières

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Funktion
Conférence Transjurassienne (CTJ) [BE,	CHA	Pierre Alain Schnegg	

¹³ Depuis le 1^{er} janvier 2012, le canton de Berne est membre associé de la NWRK (alors qu'avant, il en était membre à part entière).

VD, NE, JU; Région, Préfecture et Départements de Bourgogne-Franche-Comté]			
--	--	--	--

Annexe 3 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures en 2017

Planification des affaires du Grand Conseil (session de janvier à session de novembre 2017)

Affaire	Responsabilité	Commission	Annoncée pour
Rapport sur les relations extérieures 2016	CHA	CIRE	*2017-01
HEP-BEJUNE ; rapport d'information bisannuel 2014-2016	INS	CFor	2017-01 2017-03 2017-06 2017-09
HES-SO, rapport annuel 2015 ; comptes annuels 2015 ; budget 2017 et rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO. Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil	INS	CFor	2017-01 2017-03 2017-06 2017-09
Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)	TTE	CIAT	*2017-01
Convention intercantonale sur le financement de la formation postgrade (CFFP)	SAP	CSoc	*2017-01 2017-03 2017-06
Subvention à l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH) 2017-2035	POM	CSéc	2017-06
Décisions d'adhésion au concordat national et régional sur les jeux d'argent	POM	CSéc	2017-06 2017-09 2017-11
Rapport sur les relations extérieures 2017	CHA	CIRE	2017-06 2017-09 2017-11
Concordat sur la modification du territoire cantonal découlant du transfert de Moutier au canton du Jura	CHA	CIRE	2017-09 2017-11
Modification de la Constitution cantonale suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	CIRE	2017-09 2017-11
Modification de lois suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	CIRE	2017-09 2017-11
Financement initial en faveur de la communauté de référence axsana AG selon la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP)	SAP	CSoc	2017-09 2017-11

* annoncé antérieurement

Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC (sessions de janvier à novembre 2017)

(Les affaires figurant dans la planification des affaires du Conseil-exécutif et le bulletin d'information au sens des articles 41 et 56 LGC sont préavisées par la CIRE)

Affaire	Responsabilité	Annoncée pour
Convention sur la coopération policière	POM	*2017-01 2017-03 2017-06 2017-09 2017-11
Programme d'intégration cantonal (PIC) 2018-2021	CHA	*2017-01 2017-03 2017-06 2017-09 2017-11
Modification de deux conventions-programmes RPT dans le domaine d'activité Forêt	ECO	2017-06 2017-09
Accord intercantonal concernant le partage des biens et la dévolution administrative et judiciaire suite au transfert de Moutier au canton du Jura	CHA	2017-09 2017-11
Modification d'ordonnances suite au transfert de la commune de Moutier au canton du Jura	CHA	2017-09 2017-11
Convention-programme 2018 portant sur l'octroi d'aides financières globales selon l'art. 34 de la loi sur le CO ₂	TTE	2017-09
Adhésion du canton de Berne à l'organe responsable d'axsana AG	SAP	2017-09 2017-11
Révision totale de l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle dans les universités (Accord intercantonal universitaire, AIU)	INS	2017-09 2017-11
Dissolution de l'Accord du 25 mars 1994 entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne'	CHA	2017-11
Convention entre le canton de Berne et le canton de Fribourg relative à la commission d'éthique pour la recherche sur les humains	SAP	2017-11
Convention entre le canton de Berne et le canton du Valais relative à la commission d'éthique pour la recherche sur les humains	SAP	2017-11

* annoncé antérieurement

Annexe 4 : Affaires annoncées par le Conseil-exécutif dans le domaine des relations extérieures depuis 2008

Nombre total d'affaires annoncées	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TTE	0	1	2	1	2	0	4	5	4	2
INS	13	11	9	8	9	10	10	5	3	3
FIN	1	0	0	2	1	0	0	1	0	0
SAP	5	3	2	1	2	3	4	2	2	6
JCE	1	3	2	4	6	1	0	0	1	0
POM	2	2	1	1	2	3	3	2	2	3
ECO	4	6	3	5	3	2	1	11	10	2
CHA	1	1	3	3	2	1	4	7	3	8
Nombre total d'affaires annoncées	27	27	22	25	27	20	26	33	25	24

Dont total d'affaires nouvelles	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TTE	0	1	1	1	2	0	4	2	1	1
INS	13	3	1	2	2	4	3	3	2	3
FIN	1	0	0	2	0	0	0	1	0	0
SAP	5	2	1	0	1	2	1	0	0	4
JCE	1	3	2	2	4	0	0	0	1	0
POM	2	1	0	0	1	1	1	1	1	2
ECO	4	3	2	3	0	1	1	10	1	2
CHA	1	1	2	1	0	1	3	5	2	7
Total d'affaires nouvelles	27	14	9	11	10	9	13	22	8	19

Responsabilité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GC	14	11	8	10	9	12	12	10	7	12
CE	13	16	14	15	18	8	14	23	18	12

Type d'affaires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
International	0	0	0	1	1	1	2	2	0	0
Canton et Confédération / Accord-cadre	1	0	0	2	2	1	2	3	1	2
Accord intercantonal / concordat	9	7	5	4	4	7	8	5	3	4
Accord régional / concordat	11	8	9	10	9	8	7	5	2	1
Accord bilatéral	3	8	7	8	11	2	2	1	2	4
Convention-programme entre Berne et la Confédération	1	1	0	0	0	1	1	10	13	4
Rapport sur les relations extérieures	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2
Appartenance cantonale de communes du Jura bernois	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
Crédit d'objet / contribution financière	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2
Rapport d'information	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2
Divers	2	3	1	0	0	0	0	1	1	1